



VSI VOUS INFORME

Enregistrement des étrangers venant en Russie auprès du Service fédéral des migrations (FMS)

Dans les 3 jours suivants votre arrivée en Russie il vous est demandé de procéder à un enregistrement obligatoire auprès du Service fédéral des migrations (FMS).

La procédure de cet enregistrement est assez simple et ne prend pas beaucoup de temps. Tout étranger arrivé en Russie, doit en informer l'organe territorial du Service fédéral des migrations dans un délai de trois jours ouvrés. Ces procédures d'enregistrement sont à la charge de la partie invitante.

En cas d'hébergement dans un hôtel, la partie invitante est l'administration de l'hôtel. Pour se faire enregistrer, il est nécessaire de présenter son passeport et la carte de migration reçue et remplie lors de l'entrée sur le territoire de la Fédération de Russie. L'administration de l'hôtel fait des copies de ces documents ; il est interdit de retirer le passeport et la carte de migrant à l'étranger. L'administration de l'hôtel informe dans un délai de vingt-quatre heures l'organe territorial du FMS de l'arrivée d'étrangers ; elle accomplit également toutes les actions nécessaires liées à leur enregistrement, et assume la responsabilité du respect des règles en vigueur qui régissent leur séjour en Russie.

Les personnes physiques ou morales qui hébergent ou embauchent un étranger peuvent se constituer partie invitante. La société (ou la personne physique) remplit un formulaire spécial de déclaration d'arrivée de l'étranger et le présente dans un délai de vingt-quatre heures ainsi qu'une copie de son passeport et de sa carte de migration à l'organe territorial du FMS. Il n'est pas nécessaire de porter ces documents en personne : dans tous les bureaux de poste, il existe des guichets spéciaux où l'on peut recevoir un formulaire gratuit de déclaration d'arrivée de l'étranger. Les seuls frais à payer sont ceux correspondant au prix des services du bureau de poste d'un montant de 180 roubles (au 1.09.2009). Le bureau de poste ou l'organe territorial du FMS met une mention sur le formulaire de déclaration confirmant la visite de la partie invitante et remet à cette dernière le coupon détachable du formulaire.

C'est la possession du coupon détachable de la déclaration portant la mention du FMS ou de la poste qui atteste de l'enregistrement de l'étranger. Il n'est donc pas inutile de faire des photocopies de tous les documents ; la copie du passeport, de la carte de migration et du coupon détachable de la déclaration d'enregistrement, vous aidera en cas de perte des originaux ou en cas d'imprévu à prouver aux autorités votre loyauté.

Depuis Février 2013 il n'est plus nécessaire de restituer le coupon auprès du FMS lors de votre sortie du territoire.

Retrouvez toutes les formalités pour l'obtention de votre visa pour la Russie sur notre site :

<http://www.vsi-visa.com/russie/visa/visa-russie>